



Lettre contre paiement

Par **Siriane**, le **15/12/2022** à **15:44**

Bonjour, je viens de recevoir un avis du facteur qui stipule que l'envoi me sera remis contre la somme de 638€. Je n'ai rien commandé et je suis à jour dans le paiement de mes factures.

Néanmoins, au début de l'année, il s'est passé quelque chose de pas net.

J'avais pris un abonnement à un magazine. Avant la fin de l'abonnement, je reçu plusieurs courriers de réabonnement qui passait directement à la poubelle.

Le temps passe et je vois sur mon compte un prélèvement que je ne comprends pas.

J'appelle la banque pour leur demander l'identité de ce prélèvement. N'ayant rien commandé, je leur demande le remboursement et de bloquer cette entreprise. En faisant des recherches sur Internet je suis remontée à la source. Cette société gère plusieurs entreprises dont le magazine auquel j'étais abonnée. Je les ais appelé. Il m'ont dit que les abonnements étaient par tacite reconduction. Je leur ais dit que ce n'était pas clair dans leur courrier. Une autre chose, quand je me suis abonnée, c'était lors d'un salon. J'avais une personne physique en face de moi. Elle ne m'a pas précisé que l'abonnement était par tacite reconduction. De plus, lors de la prise d'abonnement, j'ai fait plusieurs chèques. Comment c'est possible qu'ils puissent prélever sans mon accord? Toujours est il, puis je connaitre l'expéditeur en allant à la poste?Quelle conséquences si je ne donne pas suite?

Par **amajuris**, le **15/12/2022** à **17:11**

bonjour,

si vous avez fait plusieurs chèques, son ou ses bénéficiaires peuvent es encaisser

immédiatement.

salutations

Par **morobar**, le **15/12/2022** à **17:49**

Bonjour,

[quote]

Elle ne m'a pas précisé que l'abonnement était par tacite reconduction.

[/quote]

Tous les abonnements à quelque chose sont renouvelés par tacite reconduction.

[quote]

Je leur ai dit que ce n'était pas clair dans leur courrier

[/quote]

Forcément, avec votre style de management: "Avant la fin de l'abonnement, je reçois plusieurs courriers de réabonnement qui passent directement à la poubelle."

Mais quoiqu'il en soit cela ne doit pas concerner à mon avis des renouvellements d'abonnement, mais la délivrance d'un envoi contre-remboursement.

Par **Siriane**, le **15/12/2022** à **19:25**

Merci pour vos réponses. L'encaissement des chèques a été respecté. Je regarde mes comptes entre 4 et 6 fois par semaine.

Désolée pour mon style de management, je suis très rigoureuse, mais là un abonnement à un magazine de yoga, me semblait, vraiment pas nécessaire à ma vie, car je fais partie des personnes qui ont tout perdu entre 2020 et 2022.

En principe quand on reçoit un courrier de réabonnement c'est qu'on attend une réponse. J'ai pensé quand ne renvoyant pas le courrier, il prendrait en considération le non renouvellement. L'erreur est humaine.

La délivrance d'un envoi à 638€ , je n'ai rien commandé.

Merci à vous!

Par **Henriri**, le **16/12/2022** à **09:29**

Hello !

Morobar, d'où sortez-vous que "*Tous les abonnements à quoique ce soit sont renouvelés par tacite reconduction*" ?

Siriane, si à un moment vous avez accordé un prélèvement automatique qui ne ne correspond plus à un choix de votre part, arrêtez-le !

A+

Par **morobar**, le 16/12/2022 à 14:41

[quote]

Morobar, d'où sortez-vous que "*Tous les abonnements à quoique ce soit sont renouvelés par tacite reconduction*" ?

[/quote]

@heniri

Vous en connaissez beaucoup d'abonnements non reconductibles par tacite reconduction ?